



Municipalité de

Saint-Stanislas

1302, rue Principale, Saint-Stanislas Cté Champlain QC G0X 3E0 Téléphone : 819-840-0703 Télécopieur : 418-328-4121

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02

DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS DU PARC MUNICIPAL DE LA RUE ST-GÉRARD COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 188 000 \$ REBOURSABLE EN 10 ANS

Résolution 2023-02-13

ARTICLE 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de réaménagement du terrain de tennis localisé dans le parc municipal de la rue St-Gérard.

Lesdits travaux sont plus amplement décrits au document préparé par la firme GéniCité, en date du 16 janvier 2023, comportant une estimation du coût des travaux incluant les frais contingents et taxes nettes, et joint au présent règlement comme « ANNEXE A ».

ARTICLE 2 Dépense autorisée

Le conseil municipal décrète aux fins du présent règlement une dépense de 188 000 \$, telle que plus amplement détaillée à l'estimation jointe à l'ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 Emprunt

Aux fins d'acquitter la dépense autorisée par le présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt de cent quatre-vingt-huit mille dollars (188 000 \$) remboursable en dix (10) ans.

ARTICLE 4 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité.

ARTICLE 5 Appropriation des subventions

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6 Signature

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation des objets du présent règlement.

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc Pellerin
Maire

Marie-Claude Jean
Directrice générale et greffière-trésorière

:

ANNEXE A



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS
RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE (2023-01-16)			APPEL D'OFFRES P22-1276-00		
ART.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANT.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1	TERRAIN DE TENNIS				
1.1	Enlèvement et remise en place de la clôture existante pour la circulation durant les travaux et remise en état du terrain voisin (excluant la clôture du jeu de tennis)	1	forfait	2 500.00 \$	2 500.00 \$
1.2	Excavation et disposition des matériaux	1	forfait	6 500.00 \$	6 500.00 \$
1.3	Infrastructure du terrain incluant membrane géotextile, sous-fondation 800 mm en MG112, fondation inférieure 300 mm MG20 compactée, fondation supérieure 150 mm MG20 compactée	1	forfait	55 000.00 \$	55 000.00 \$
1.4	Drain périphérique avec raccordement	1	forfait	6 500.00 \$	6 500.00 \$
1.5	PEHD 150 mm R320 tel que Soflomar non perforé pour drainage et raccordement au puisard existant	70	m.lin	75.00 \$	5 250.00 \$
1.6	Enrobé bitumineux 80 mm EB14 et 40 mm EB-10C	1	forfait	35 000.00 \$	35 000.00 \$
1.7	Revêtement acrylique pour terrain de tennis 5 couches, vert surface de jeu et bleu à l'extérieur, incluant lignage (OPTION)	1	forfait	10 000.00 \$	10 000.00 \$
1.8	Lignage pour tennis - blanc	1	forfait	1 100.00 \$	1 100.00 \$
1.9	Clôture pour terrain de tennis 3.66 m, avec barrière (récupération de la clôture et/ou nouvelle clôture)	1	forfait	24 000.00 \$	24 000.00 \$
1.10	Système de filet avec poteaux	1	forfait	3 000.00 \$	3 000.00 \$
1.11	Réfection des terrains avec 100 mm de terre végétale et gazonnement par plaques incluant entretien jusqu'à la réception provisoire	350	m.ca.	15.00 \$	5 250.00 \$
1.12	Pierre concassée pour chemin d'accès	60	t.m.	25.00 \$	1 500.00 \$
TOTAL					155 600.00 \$
TVQ NON RÉCUPÉRABLE (4.9875%)					7 780.55 \$
TOTAL INCLUANT TAXES NETTES					163 380.55 \$
CONTINGENCES (15%)					24 504.08 \$
TOTAL AVEC CONTINGENCES					187 884.63 \$

PRÉLIMINAIRE
Ces documents ne doivent pas
être utilisés à des fins de
construction (ou de fabrication)



